

Conseil Municipal du lundi 6 novembre 2023 - 20h00

Procès verbal

L'An deux mil vingt trois, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. PIEDERRIERE Olivier, M. PESTEL Sylvain, Mme CRESPEL Cécile, M. ALLÉE Christophe, M. DEMAY Sébastien, M. LEVREL Didier, Mme CRESPEL Laurine, HUET Audrey, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. Hervé TOSTIVINT

Absents excusés : Mme BOUILLEROT Céline a donné pouvoir à Mme ROUAULT Delphine, Mme LEMOINE Céline a donné pouvoir à Mme GAUTIER Magali

Absents : Mme JOSSE Delphine, M. HEUZÉ Fabien,

Nombre de Conseillers en exercice : 19

présents : 15

Votants : 17

Date de convocation : 30/10/2023

Secrétaire : Noël POLLET

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Noël POLLET en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 9 octobre 2023

1. Demande aide à la réhabilitation d'un logement communal
2. Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
3. Tarifs municipaux 2024
4. Marché hebdomadaire : fixation des tarifs droits de place 2024
5. Marché de Noël : fixation des tarifs droits de place 2024
6. Assainissement collectif : Prise en charge par le budget assainissement du coût des agents intervenant sur les réseaux EU et EP
7. SDE 35 : Rapport d'activités 2022
8. Assainissement collectif : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif année 2022
9. Demande de participation financière aux charges de fonctionnement scolaire (année scolaire 2022/2023) de la ville de Montauban de Bretagne pour des élèves domiciliés à Médréac
10. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020
11. Questions diverses

Lecture et approbation du PV de la séance du 9 octobre 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance.

Le procès verbal de la séance du 9 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité

1. Demande aide à la réhabilitation d'un logement communal

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la fiche action n°3 du Programme Local de l'Habitat dont l'objectif est de soutenir la réhabilitation du parc existant, les communes peuvent bénéficier d'une aide dans le cadre de la rénovation de leurs logements communaux. Les travaux doivent porter sur des travaux d'économie d'énergie ou des travaux d'adaptation à une perte d'autonomie ou handicap, et ils doivent être au minimum d'un montant de 5 000.00€ HT. Le montant de l'aide est de 20 % du montant HT des travaux plafonné à 4 000.00€ par logement.

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux sur le logement locatif situé « 4 square des Lys » et de demander une aide dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Le plan de financement est :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux aménagement salle de bain(adaptabilité/accessibilité)	1 589.45€	Subvention PLH (20 %)	1 937.13
	2 044.80€	Autofinancement commune	7 748.50€
Remplacement des radiateurs	2 506.02€		
Fourniture et pose de volet roulant	3 545.36€		
TOTAL	9 685.63€	TOTAL	9 685.63€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la réalisation des travaux d'économie d'énergie et d'adaptation sur le logement situé « 4 square des Lys »

APPROUVE le plan de financement

Sollicite une aide financière dans le cadre du Programme Local de l'Habitat

AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants à ce dossier

2. Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

→ Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

→ Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2023 dans le service technique

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2023 dans le service de restauration scolaire

il est proposé le recrutement de deux agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité,

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique (C)

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum qui prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par les agents ainsi que l'expérience.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la proposition du Maire
- **MODIFIÉ** le tableau des emplois

3. Tarifs municipaux 2024

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les tarifs à appliquer en 2024.

OBJET	TARIFS 2024(en €)
MAIRIE	
Photocopie N/B (la page)	0.20
A partir de 50 photocopies N/B, la page	0.10
Photocopie N/B (la page) pour les associations	0.05
Photocopie Couleur (la page)	0.50
A partir de 50 photocopies Couleur, la page	0.30
Photocopie Couleur (la page) pour les associations	0.40
CIMETIERE COMMUNAL	
30 ans (pour 2 m2)	180.00
50 ans (pour 2 m2)	285.00
Mini tombeau avec cavurne (60 x 60) 15 ans	Avec cavurne : 450.00
Case columbarium 10 ans (avec plaque)	510.00
Case columbarium 30 ans (avec plaque)	1530.00
Jardin du souvenir (avec plaque)	82.00
BIBLIOTHEQUE	
Inscription annuelle individuelle	Gratuité
Inscription annuelle familiale	Gratuité
Connexion internet : pour les abonnés à la Médiathèque 1 ^{ère} heure gratuite puis à la ½ heure	0.50
Connexion internet : pour les non-abonnés : la ½ heure	0.50
Impression Noir et blanc (la page A4)	0.25
Impression Couleur (la page A4)	1.00
OBJET	TARIFS 2024 (en €)
SALLE DES SPORTS	
Location salle	200.00 (acompte : 120 €)
Location horaire	4.20
DIVERS	
Podium (50 m2)	80.00 (sans montage)
Chaise, l'unité	0.40
1 table de 2 mètres avec 6 chaises	4.00
1 table de 4 mètres avec 12 chaises	8.00
1 table de 2.20 mètres avec 2 bancs	5.00
Barrières, l'unité	1.00
Droits de place, le ml (sans branchement électrique)	1.30
Branchement électrique forfait journalier	3.00
Occupation du domaine public (terrasse...), le m ²	18.00

PONT BASCULE	
La pesée	6.00
Carte de pesée	7.00
SALLES ANNEXES	
Location horaire de salle (contrat annuel)- Hors association communale	4.20

SALLE DES FÊTES (habitants de la commune)		
OBJET	TARIFS 2024 €	ACOMPTE 2024 €
Grande salle		
Grande salle	160.00	96.00
Grande salle pour un repas (cuisine incluse)	230.00	138.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle	55.00	33.00
Grande salle pour bal/thé dansant	190.00	114.00
Grande salle pour belote/loto/théâtre	190.00	114.00
Chauffage pour location période du 1/10 au 31/03 (par journée)	100.00	60.00
Petite salle		
Petite salle	65.00	39.00
Petite salle pour un repas (cuisine incluse)	135.00	81.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle	32.00	19.20
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	50.00	30.00
Salle de détente		
Salle de détente	60.00	36.00
Salle de détente pour un repas (cuisine incluse)	130.00	78.00
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	50.00	30.00
Cuisine		
Cuisine	70.00	42.00
Sous-sol		
Sous-sol	50.00	30.00
Vaisselle		
Flûte	0.10	
dans la salle par couvert	0.50	
dans la salle par couvert (association de Médréac)	0.30	
hors de la salle par couvert	0.90	
Cafetière	6.00	
OBJET	TARIFS 2024 (en €)	
Autres		
Sonorisation	40.00	24.00
Sonorisation (associations)	25.00	15.00
Nettoyage <u>par salle</u> (grande salle/salle détente/petite salle/cuisine)	60.00	36.00

SALLE DES FÊTES (habitants hors commune)		
OBJET	TARIFS 2024	ACOMPTE 2024 (location de salle)
Grande salle		
Grande salle	210.00	126.00
Grande salle pour un repas (cuisine incluse)	300.00	180.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... grande salle	90.00	54.00
Grande salle pour bal/thé dansant	250.00	150.00
Grande salle pour belote/loto/théâtre	250.00	150.00
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	100.00	60.00
Petite salle		
Petite salle)	85.00	51.00
Petite salle pour un repas (cuisine incluse)	175.00	105.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (été)	40.00	24.00
Vin d'honneur, réunion, conférence... petite salle (hiver)	85.00	51.00
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	50.00	30.00
Salle de détente		
Salle de détente	80.00	48.00
Salle de détente pour un repas (cuisine incluse)	170.00	102.00
Chauffage pour location période du 01/10 au 31/03 (par journée)	50.00	30.00
Cuisine		
Cuisine	90.00	54.00
Sous-sol		
Sous-sol	70.00	42.00
Vaisselle		
flûte	0.10	
dans la salle par couvert	0.50	
Hors de la salle par couvert	0.90	
Cafetière	6.00	
Autres		
Sonorisation	70.00	42.00
Nettoyage par salle (grande salle/salle détente/petite salle/cuisine)	80.00	48.00

Pour la location des salles pendant deux journées consécutives, la deuxième journée sera facturée demi-tarif. Le montant de l'acompte à verser sera calculé en conséquence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour/3 abstentions) :

VALIDE les tarifs suivants pour l'année 2024 :

4. Marché hebdomadaire : fixation des tarifs droits de place 2024

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour l'occupation du domaine public pour l'année 2024 comme suit :

1€/mètre/semaine

Année complète comptée sur 48 semaines et demi-année comptée sur 24 semaines.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants (branchement électrique compris) :

ANNEE 2024	2 Mètres	3 Mètres	4 Mètres	5 Mètres	6 Mètres
Toutes les semaines	96€	144€	192€	240€	288€
Tous les quinze jours	48€	72€	96€	120€	144€
Une fois par mois	24€	36€	48€	60€	72€

Une période d'essai de 2 mois est accordée à tout nouvel exposant.

Les droits de place sont perçus par la mairie conformément au tarif applicable. Le refus ou le défaut de paiement des droits de place dus pourra entraîner l'éviction du marché du professionnel concerné.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs énoncés ci-dessus pour l'occupation du domaine publique dans le cadre du marché hebdomadaire pour l'année 2024

5. Marché de Noël : fixation des tarifs droits de place 2024

Madame Cécile Crespel propose de fixer les tarifs pour l'occupation du domaine public pour l'année 2024 comme suit :

ANNEE 2024	2.20 Mètres	Au-delà de 2.20 Mètres (Maximum 4.40 Mètres sous chapiteau)
emplacement	10 €	20€
Branchement électrique	Forfait journalier de 3 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs énoncés ci-dessus pour l'occupation du domaine publique dans le cadre du marché de Noël pour l'année 2024

6. Assainissement collectif : Prise en charge par le budget assainissement du coût des agents intervenant sur les réseaux EU et EP

Monsieur le Maire indique que les agents de la collectivité interviennent régulièrement sur les réseaux des eaux usées et pluviales et de la station d'épuration dans le cadre des travaux de :

- Nettoyage et entretien courant des réseaux d'eau usées et pluviales
- Nettoyage et entretien courant des dispositifs d'épuration et de stockage

- Vérification du bon fonctionnement du dispositif
- Réalisation des petites réparations
- Relevés réguliers

Les salaires des agents techniques qui interviennent sur ces tâches sont comptabilisés sur le budget principal de la commune, Monsieur le Maire propose qu'ils soient refacturés au budget annexe de l'assainissement à raison de 116H00 pour l'année 2022 soit un montant de 2 213.28 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la prise en charge par le budget annexe de l'assainissement des salaires des agents qui interviennent sur des travaux réalisés au sein des réseaux eaux usées et pluviales et sur la station d'épuration

CHARGE Monsieur le Maire à procéder à la refacturation de la somme de 2 213.28 € au budget annexe de l'assainissement

7. SDE 35 : Rapport d'activités 2022

Monsieur Sébastien Demay, Conseiller municipal, présente le rapport d'activités 2022 du Syndicat Départemental d'énergie 35.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACTE la présentation du rapport d'activités de 2022 du Syndicat Départemental d'énergie 35 (SDE 35).

8. Assainissement collectif : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif année 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente le rapport 2022 et demande au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif pour l'année 2022

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

9. Demande de participation financière aux charges de fonctionnement scolaire (année scolaire 2022/2023) de la ville de Montauban de Bretagne pour des élèves domiciliés à Médréac

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école Les Hirondelles de Montauban de Bretagne au titre de l'année scolaire 2022-2023 pour 2 enfants en classe primaire.

La commune de Médréac dispose de deux écoles, d'une garderie et d'un restaurant scolaire permettant d'accueillir les enfants de la commune et ainsi ne verse aucune participation financière aux écoles des communes extérieures.

Cependant, des mesures dérogatoires sont prévues par l'article L-442-5-1 du Code de l'Education, seulement concernant cette demande, aucun des enfants ne sont concernés par des mesures dérogatoires, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une participation financière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND EN COMPTE que les enfants concernés par cette demande ne rentrent pas dans le cadre des mesures dérogatoires

DECIDE de ne pas accorder de participation financière à **l'école Les Hirondelles** de Montauban de Bretagne.

10. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat € TTC	Date de notification
Travaux aménagement salle de bain	MASSARD	1748.40€	30/10/2023
Travaux aménagement salle de bain (adaptabilité/accessibilité)	LEJART	2249.28€	30/10/2023
Remplacement des radiateurs	MANIVELLE	2756.62€	30/10/2023
Fourniture et pose de volet roulant	MARTIN	3899.90€	30/10/2023
Réparation brasseur station épuration	AGRIMENE	3815.82	30/10/2023
Nivellement et drainage d'un chemin	RUELLAN OUEST	2952	30/10/2023
Etude de faisabilité pour l'aménagement d'un futur lotissement d'habitations	ABEIL	5760	30/10/2023

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des décisions présentées ci-dessus.

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

035 171 23 00016 IMPASSE DES COLOMBIERS
 035 171 23 00017 IMPASSE DES COLOMBIERS

Monsieur le Maire évoque le schéma mobilité de la communauté de communes
 Pas de participant au congrès des maires cette année

Information de Delphine Rouault :

- 80 marcheurs à octobre rose
- 741 € pour la ligue contre le cancer
- Préparation du téléthon
- Marche gourmande sur saint Pern
- Soirée musicale le 2 décembre organisée par Médréac
- Repas du téléthon à saint Pern

Information d'Olivier Piederrière sur la téléphonie, la baie de brassage

Noël Pollet annonce la parution prochaine du Médréac't

Information de Magali Gautier :

- Venue du médecin scolaire pour informer sur les PAI
- Formation de 2 agents du restaurant scolaire

Information de Guillaume Pasquier :

- Réfection définitive en cours pour le lotissement La Janaie
- Des dégâts à la salle des sports et à l'église consécutifs à la tempête

Information de Cécile Crespel :

- Intégration de l'intramuros sur le site web de la commune

Information de Laurine Crespel :

- 8 nouveaux élus à l'élection du conseil municipal des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30

Prochaine réunion le 4 décembre 2023

<i>Signatures des membres présents</i>	
M. Serge COLLET	Mme Audrey HUET
Mme Delphine ROUAULT	M. Sylvain PESTEL
M. Noël POLLET	Mme Cécile CREPEL
Mme Magali GAUTIER	M. Fabien HEUZÉ Absent
M. Guillaume PASQUIER	Mme Laurine CREPEL

M. Sébastien DEMAY	Mme Monique MACÉ-HOREL
Mme Céline Absente excusée BOUILLEROT a donné pouvoir à Mme Delphine ROUAULT	M. Hervé TOSTIVINT
M. Olivier PIEDERRIERE	M. Christophe ALLÉE
Mme Céline Absente excusée LEMOINE a donné pouvoir à Mme Magali GAUTIER	Mme Delphine JOSSE Absente
M. Didier LEVREL	